

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-220

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2023-09-21-00002 - Délégation de signature directeur SDIF (1 page)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-09-21-00002

Délégation de signature directeur SDIF

Décision de délégation de signature pour le responsable du SDIF de la Drôme

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Drôme,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 janvier 2023 portant nomination de Mme Cécile GUYADER-BERBIGIER, Administratrice de l'État du grade transitoire en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de la Drôme, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donné, à M. Jocelyn JULTAT, Attaché principal d'Administration de l'État, responsable du SDIF de la Drôme, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 21 septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 21 septembre 2023

SIGNE

Mme Cécile GUYADER-BERBIGIER,
Administratrice de l'État du grade transitoire